

Procès-verbal

Assemblée Générale

Lundi 14 novembre 2022

Sommaire

- 1 - Accueil par Jean-Philippe Crocq, Président de la CCI Ille-et-Vilaine
- 2 - Approbation du compte rendu de l'AG du 30 mai 2022
- 3 – Budget rectifié 2022
- 4 – Budget primitif 2023
- 5 – Révision générale des tarifs CCI Ille-et-Vilaine
- 6 – Révision forfait jour accompagnement
- 7 – Révision des tarifs produits « fichier d'établissements »
- 8 – Tarifs de facturation des formalités internationales applicables au 1er janvier 2023
- 9 – Adoption de la grille tarifaire « mandataire formalités d'entreprises »
- 10 – Location de bureaux à l'hôtel consulaire de Rennes et à la délégation des Marches de Bretagne à Javené
- 11 – Location de salles à l'hôtel consulaire de Rennes et à la délégation des Marches de Bretagne à Javené
- 12 – Augmentation des tarifs publics des produits nationaux Entreprendre
- 13 – Evolution des tarifs des prestations « Mobiliser les aides publiques »
- 14 – Mise à jour de la grille tarifaire de la formation continue
- 15 – Servitude de passage au profit de Lamotte – rue du Clos Courtel à Rennes
- 16 – Engagement des réflexions – transfert – rue du Clos Courtel à Rennes
- 17 – Bail – SCIEC / CCI - Ecole Ferrandi
- 18 – Port de plaisance Vauban – AOT Enedis
- 19 – Augmentation de capital Brittany Ferries (BAI)
- 20 – Chambersign
- 22 – Délégations de signatures
- 23 – Plan de mandature
- 24 – Conclusion par Jean-Philippe Crocq, Président de la CCI Ille-et-Vilaine
- 25 - Conclusion du Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Etaient présents :

BRANDT Alexandre, CABANIS Benoit, CARFANTAN Gwenaëlle, CHAMPS Xavier, CROCQ Jean-Philippe, CROZET Guy, DARSA Jean-David, DE PENA François, DELAHAIE Brigitte, DENIS LUCAS Rachel, DUGAS Bruno, ESNEE Jean-François, EVEILLARD PINSON François, GALLE Jean-Michel, GIBOIRE Laurent, GUILLEMOT Olivier, HABART Corinne, HARDY Delphine, JOLLY Laurent, KHAN Karim, LACHALARDE MONTAY Béatrice, LARIVIERE GILLET Isabelle, LEHOUX Jérôme, LERESTIF Nelly, MERKLER Jean-Christophe, MORENNE Régis, PERAMO Marie-Laurence, RAFFRAY Véronique, ROUDIER Jean-Philippe, THAUNIER Emmanuel, TREMIER Stéphane, **membre élu.**

DE KERHOR Damien, DELEAU Stéphane, FRETIN Benoît, GALODE Sébastien, HOULLIER Clément, LAINE Yves, LANGLOIS Rémy, RAULT Annie, RENET Florent, **membres associés.**

COIRRE Philippe, GALESNE Erwan, LABBE Hervé, **conseillers techniques.**

Participait :

M. GUILLAUME Ludovic, Secrétaire général de la Préfecture

JEAN-PHILIPPE CROCQ

1 – Accueil par le Président

Bonjour à toutes et tous,

Nos assemblées générales se tiennent habituellement dans les locaux de la CCI, mais cette fois-ci j'ai souhaité délocaliser cette réunion plénière dans les locaux de notre nouvelle école Ferrandi Paris campus de Rennes.

L'actualité géopolitique sociale économique a été fournie ces derniers mois. Notre activité adaptée aux entreprises a logiquement dû adapter ses priorités en lien avec les difficultés que traversent les entreprises. Nous avons d'ailleurs réalisé dès début d'octobre une enquête sur l'ensemble des problématiques, énergétiques notamment. Elle a confirmé ce que chacun ressent déjà sur son territoire. Les entreprises bretonnes, comme au niveau national sont particulièrement impactées avec la hausse du coût de l'énergie. La crise énergétique oblige les dirigeants bien souvent à revoir leur politique tarifaire, si ce n'est des réductions de temps de travail voire d'effectifs. Dans le même temps et dans une suite logique, nous sommes très sollicités sur l'ensemble de ces problématiques environnementales. Nos conseillers développement durable ont un emploi du temps particulièrement chargé. Nous nous efforçons de prodiguer de l'information pour éclairer et accompagner les entreprises sur ce sujet via des sites web, ateliers, formations... Un plan d'actions est en place et sera accéléré dans les semaines, les mois à venir. Mais les annonces politiques qui ont été faites aujourd'hui : il est important que nous connaissions les modalités mises en place pour pouvoir diffuser l'information auprès des entreprises et les accompagner dans leurs différentes démarches. Nous attendons la parution au journal officiel de toutes ces annonces. L'intérêt des entreprises pour tous les sujets RH est toujours là : c'est un domaine en forte tension, les difficultés de recrutement sont très fortes.

La création d'entreprise est toujours dynamique et l'accompagnement des porteurs projets des nouveaux créateurs reste l'une de nos priorités pour aider, orienter et accompagner les envies d'entreprendre et assurer un suivi pour que ces projets soient pérennes et créateurs de richesses. La preuve avec le formidable salon Entreprendre dans l'ouest qui était enfin en présentiel. Ce salon n'a rien perdu de son dynamisme ; il y a eu environ 400 000 visiteurs. Il y avait une soirée exceptionnelle et inspirante avec Philippe Croizon sur le thème « tout est possible ». Même si les données économiques peuvent être inquiétantes, l'entrepreneuriat en Ille-et-Vilaine se porte bien et les entreprises du territoire ont beaucoup d'atouts. Je souhaite que la CCI soit porteur et animateur de solutions plutôt que de se faire le relai d'inquiétudes et d'incertitudes. Au contraire nos ressortissants attendent que nous leur apportions des solutions.

La présence sur notre territoire reste notre ADN. Je ne peux que me réjouir des événements sur notre territoire et ils sont nombreux : le salon de l'automobile à Fougères avec près de 4 000 participants ; la Route du Rhum à Saint-Malo avec une présence permanente des équipes de la délégation. C'est un moment fort qui nous a permis d'inviter nos réseaux nos clients, de participer à des soirées riches en contenu et en interventions notamment de skippers ; le séminaire économie et territoire qui a permis d'accueillir les élus locaux et représentants des collectivités pour leur présenter l'offre des CCI ; les matinales RH lancées à Redon ; la rencontre des présidents de réseaux très riche en échanges (nous animons une centaine de réseaux). Voici donc un aperçu de nos activités.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de démarrer sans attendre notre assemblée générale.

2 - Approbation du procès-verbal du 30 mai 2022

Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2022.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

Le procès-verbal est approuvé.

3 – Budget rectificatif 2022

SEBASTIEN VALLET

Diaporama projeté

Je vais passer la parole à Laurent Giboire, Président de la commission des finances.

LAURENT GIBOIRE

La commission s'est réunie le 17 octobre 2022 sous ma présidence pour examiner, entre autres :

- Le budget rectificatif 2022,
- Le budget prévisionnel 2023

Le budget rectificatif de la CCI Ille-et-Vilaine a été présenté et commenté en séance.

Le résultat net prévisionnel 2022 de la CCI présente un déficit de 497.585 €, en baisse de 237 K€ par rapport au budget prévisionnel 2022 présenté l'année dernière à la même époque.

La rentrée 2022/23 a permis d'augmenter les effectifs apprenants et a ainsi conduit à dynamiser le chiffre d'affaires de l'activité Formation qui s'élèvera, selon nos prévisions, à 21.6 M€. La gestion patrimoniale voit également augmenter son chiffre d'affaires. Les loyers perçus sont supérieurs aux prévisions initiales en raison de la progression de l'indice de révision des loyers. L'activité d'évènementiel sur le Quai St-Malo a également été plus importante que prévu. Le CA de la CCI progresse ainsi de 509 K€ et s'élève à 32.3 M€.

Le budget rectificatif 2022 présente cependant un EBE de 547 K€, en diminution de 1,057 M€ par rapport au budget prévisionnel 2022. L'augmentation générale des salaires de 3.5% à partir de juillet, les recrutements liés à l'augmentation de l'activité et l'augmentation du coût de l'énergie sont les principales raisons qui expliquent cette dégradation.

La commission des finances prend acte de l'explosion des dépenses énergétiques et demande la mise en place rapide d'une commission sous la direction du Directeur Général de la CCI Ille-et-Vilaine, commission qui sera chargée d'étudier rapidement l'évolution des couts énergétiques de nos bâtiments. La commission des finances demande, après étude du rapport de cette commission, que des décisions soient prises rapidement et ce dès 2023 pour des éventuelles programmations de travaux nécessaires à l'économie d'énergies, notamment dans le campus de Ker Lann.

Une provision de 614 K€ liée à un redressement URSSAF de la CCI Bretagne vient dégrader le résultat d'exploitation qui s'élève à -1.869 K€ au budget rectificatif, contre -356 K€ au budget prévisionnel 2022.

Le résultat financier est, quant à lui, dégradé de 767 K€ en raison de la dépréciation totale des titres détenus par la CCI chez Brittany Ferries. La santé financière de la compagnie nous amène en effet à être prudent sur la valorisation de ces titres.

Enfin, l'activité immobilière a été marquée par la cession de deux biens en 2022 :

- Le bâtiment situé à Saint-Jouan, dédié à la formation. Cette cession s'inscrit dans le projet de déménagement des apprenants sur le site de Marville à St-Malo, et qui sera construit pour la rentrée 2024. Dans l'attente de cette date, nous avons convenu avec l'acquéreur de continuer à exploiter les locaux de St-Jouan.
- L'ex hôtel consulaire de Fougères, qui n'était plus exploité depuis 2015.

Le fonds de roulement prévisionnel 2022 s'élève à 15.2 M€. Il intègre toujours la trésorerie de la concession des ports de commerce et de pêche de Saint-Malo dont le transfert est toujours en discussion avec le Conseil régional.

La commission des finances a émis un avis favorable au budget rectificatif affichant un résultat net déficitaire de 497.585 €.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Après avoir entendu :

- la présentation du budget rectificatif 2022,
- le rapport du Président de la Commission des Finances,

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes du budget rectificatif 2022 tels qu'ils vous ont été présentés, avec un résultat net comptable déficitaire de 497.585,00 €.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 20 est approuvée.

4 – Budget primitif

SEBASTIEN VALLET

Diaporama projeté

Je vais passer la parole à Laurent Giboire, Président de la commission des finances.

LAURENT GIBOIRE

Plusieurs opportunités nous ont guidées pour la construction du budget prévisionnel 2023 :

- La taxe pour Frais de Chambre (TCCI) n'a pas été revue à la baisse, contrairement aux tendances des 13 dernières années. La CCI Ille et Vilaine peut ainsi compter sur un budget de TCCI de 5.5 M€ pour 2023 qui servira à financer les activités d'appui aux entreprises et aux territoires.
- Les campagnes France Relance et les multiples opportunités liées au dynamisme économique du territoire nous permettent de projeter une augmentation de 10% du chiffre d'affaires de l'activité de l'Appui aux Entreprises et aux territoires. Cette progression touchera essentiellement les thématiques du numérique, du développement durable et de l'accompagnement à la recherche d'aides publiques ou privées.
- L'appui de l'Etat au secteur de la formation initiale, et particulièrement sur l'apprentissage a contribué à augmenter les effectifs apprenants sur la rentrée 2022/2023. Nos campagnes de recrutement ainsi qu'une politique de communication ciblée permettront une nouvelle croissance des effectifs à la rentrée 2023/2024.
- 2023 marquera le début des investissements liés à la construction du futur hôtel consulaire, sur l'est de Rennes, près du métro Via Silva, en lieu et place de l'actuel qui sera cédé à RSB dans le cadre de son projet d'agrandissement.

Certaines contraintes ont également été prises en compte dans cette construction budgétaire :

- Le niveau de chiffre d'affaires généré par chaque apprenant est fixé par France compétences, en fonction des remontées émises par les branches professionnelles dans un but d'assurer une égalité de traitement entre toutes les branches. Ce niveau de prise en charge a été élevé à la rentrée 21/22 et a conduit France Compétence à une situation financière dégradée. A la rentrée 22/23, certains niveaux de prise en charge ont été revus à la baisse. Cela n'a pas impacté la CCI Ille et Vilaine. En revanche, il est possible que ces niveaux soient revus à la baisse à la prochaine rentrée. Nous avons ainsi intégré une hypothèse de baisse de 5% du CA sur chaque formation à partir de la rentrée 2023
- La revalorisation des salaires de 3.5% en 2022 ainsi que le recrutement de personnel supplémentaire pour accompagner la croissance des activités, qu'elles soient des activités de formation, d'appui aux entreprises ou de projets de développement immobilier.
- L'augmentation du coût de l'énergie, notamment de l'électricité, impacte essentiellement nos organismes de formation en hôtellerie restauration, consommateurs d'énergie électriques, ainsi que l'ensemble de nos bâtiments qui sont énergivores

- La fin des baux avec Rennes School of Business prévue en 2023 nous conduit à revoir les modalités de location de ces bâtiments et à transformer les baux en Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de droit réel qui transfèrent les investissements de grosses réparations au preneur, contre une redevance d'occupation moins élevée que dans un bail. Ce choix a pour contrainte de réduire les loyers perçus, mais pour opportunité de sécuriser l'occupation aussi bien pour la CCI que pour RSB pour les 30 prochaines années.

Ces contraintes et opportunités ont permis de construire un budget prévisionnel 2023 dont le résultat net est déficitaire de 265.177 €, en amélioration de 232 K€ par rapport au budget rectificatif 2022. Des pistes d'amélioration portant notamment sur des mutualisations de personnel, une amélioration des marges de formation et une recherche d'économies d'énergie sont déjà à l'étude dans un objectif de retour à un résultat net bénéficiaire en 2024.

Le fonds de roulement prévisionnel 2023 s'élève à 12.5 M€, en dégradation de 2.7 M€ par rapport à 2022. Comme pour 2022, le niveau d'investissements est élevé (près de 3 M€) et auto-financé, ce qui explique la dégradation du fonds de roulement. Le souhait de sécuriser le foncier autour des sites de Ker Lann et de Javené, ainsi que le début des investissements pour la construction du bâtiment du futur hôtel consulaire et dans les équipements destinés au site de Saint-Malo ont orienté les choix d'investissements 2023. Le fonds de roulement représentait 98 jours de charges en 2022. En 2023, il représente 70 jours de charges.

La commission des finances a émis un avis favorable au budget prévisionnel 2023 affichant un résultat net déficitaire de 265.177 €.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Après avoir entendu :

- la présentation du budget prévisionnel 2023,
- le rapport du Président de la Commission des Finances,

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes du budget prévisionnel 2023 tels qu'ils vous ont été présentés, avec un résultat net comptable déficitaire de 265.177,00 €.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 21 est approuvée.

5 – Révision générale des tarifs CCI Ille-et-Vilaine

SEBASTIEN VALLET

La hausse généralisée de l'ensemble des charges (énergie, matières premières...) impacte de façon notable le budget de la CCI. Aussi, dans le cadre de l'élaboration des budgets 2023, la CCI Ille-et-Vilaine souhaite augmenter l'ensemble de ses tarifs de 3.5 %.

Cette augmentation s'applique à tous les tarifs, à l'exclusion :

- des tarifs votés par CCI France (CFE, entrepreneuriat par exemple)
- du tarif des prestations accessibilité qui reste inchangé
- des grilles tarifs produits qui font l'objet de leur propre délibération: formalités internationales, vente de fichier, tarif/jour des prestations, prestation « mobiliser les aides publiques »

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter cette nouvelle gamme tarifaire à compter du 1er janvier 2023.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 22 est approuvée.

6 – Révision forfait jour accompagnement

SEBASTIEN VALLET

La hausse généralisée de l'ensemble des charges (énergie, matières premières...) impacte de façon notable le budget de la CCI. Aussi, dans le cadre de l'élaboration des budgets 2023, la CCI Ille-et-Vilaine souhaite augmenter l'ensemble de ses tarifs de **3.5 %**.

Ainsi, il est proposé de passer le forfait jour d'accompagnement de 750 €HT à 775 €HT, sur l'ensemble de l'offre de service Soluccio entreprise et Territoires.

**Une gamme de produits et de services
pour répondre à vos besoins.**



Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter cette nouvelle gamme tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

La délibération n° 23 est approuvée.

7 – Révision des tarifs produits « fichier d'établissements »

SEBASTIEN VALLET

La CCI Ille-et-Vilaine commercialise des listes d'établissements.

- Il s'agit de produits standards forfaitaires qui se déclinent par arrondissement et par effectif ou de fichiers sur-mesure établis selon des critères de sélection précis.
- Dans le cadre de l'augmentation des tarifs 2023, la CCI Ille-et-Vilaine souhaite actualiser les tarifs en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter cette nouvelle gamme tarifaire pour les produits extraits du fichier des établissements de la CCI Ille-et-Vilaine suivant le catalogue joint.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 24 est approuvée.

8 – Tarifs de facturation des formalités internationales applicables au 1^{er} janvier 2023

SEBASTIEN VALLET

Dans une logique de rapprochement progressif des tarifs de la CCIP et dans un contexte plus large d'augmentation générale des tarifs de la CCI Ille-et-Vilaine, il est proposé une augmentation des tarifs formalités internationales.

A NOTER :

Une partie des tarifs « formalités internationales » est fixée par la CCIP, l'augmentation 2023 de ces tarifs n'est pas connue à ce jour. Le niveau d'augmentation imposé par la CCIP pourrait nous amener à prendre une nouvelle délibération lors de la prochaine Assemblée Générale.

Tarifs Guichet 2023 (applicables le 1 er janvier 2023) Visa et vente des documents export

Visas : en € nets (non soumis à TVA)		
Prise en charge par dossier	10.00€	
Visa Certificat d'origine	13.00 €	
Visa Facture	13.00 €	
Légalisation de signature	13.00 €	
Imprimés :	Prix HT	Prix TTC
Certificat d'origine : la liasse de 4 feuillets	4.17 €	5.00 €
EUR1	1.92 €	2.30 €
ATR	1.92 €	2.30 €
Frais de copie (l'unité)	0.42 €	0.50 €
Frais de port : selon les tarifs postaux en vigueur		
Attestations :	Prix HT	Prix TTC
Attestations CE	100.00 €	120.00 €
Attestations existence	66.67 €	80.00 €

**Tarifs GEFI 2023 (applicables le 1er janvier 2023)
Visa et vente des documents export**

Visas	Prix HT	Prix TTC
Prise en charge par dossier	7.50 €	9.00€
Forfait Assistance ATA	108.00 €	135.00 €
Forfait Assistance CO	29.17 €	35.00 €
Imprimés	3.00 €	3.60€
Copie supplémentaire CO	2.50 €	3.00 €
Feuillet supplémentaire ATA	18.33 €	22.00 €
Dépôt de signature	16.67 €	20.00 €
Forfait express	75.00 €	90.00 €
Affranchissement CO	2.33 €	2.80 €
Affranchissement ATA	5.50 €	6.60 €

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

La délibération n° 25 est approuvée.

9 – Adoption de la grille tarifaire « mandataire formalités d'entreprises »

SEBASTIEN VALLET

En application de la loi PACTE de 2019, l'activité des Centres de Formalités d'Entreprise (CFE) s'arrêtera au 1er janvier 2023 pour laisser la place à un guichet unique numérique et au Registre National des Entreprises. Les CCI ont la faculté d'accompagner les entreprises et porteurs de projets en qualité de mandataire, au-delà de leur mission de service public financée par la TCCI.

En conséquence, l'offre d'accompagnement aux formalités a été revue par CCI France, dans une perspective concurrentielle et dans une dimension territoriale, et intégrée dans SoluCCIo.

Un tarif unique est proposé par CCI France pour tenir compte de cette dimension territoriale et éviter des concurrences tarifaires entre CCI.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que la CCI Ille-et-Vilaine :

- se positionne en qualité de mandataire en formalités au 1er janvier 2023,
- adopte la grille tarifaire nationale votée en AG CCI France le 25/10/22 pour les formalités d'entreprise et les applique à partir du 1er janvier 2023

Type de prestation : mandataire en formalités	Tarif * Prix maximum conseillé
Création d'une Entreprise individuelle (dont micro et prof. libérales non-réglées)	82,50€ HT – 99,00€ TTC
Modification d'une Entreprise individuelle (dont micro et prof. libérales non-réglées)	49,17€ HT – 59,00€ TTC
Radiation d'une Entreprise individuelle (dont micro et prof. libérales non-réglées)	40,83€ HT – 49,00€ TTC
Création d'une Société commerciale	115,00€ HT – 138,00€ TTC
Modification/Dissolution d'une Société commerciale	100,00€ HT – 120,00€ TTC
Radiation d'une Société commerciale	70,00€ HT – 84,00€ TTC

Avis favorable du Bureau réuni le 19/09/22 pour que la CCI se positionne en qualité de mandataire au 1^{er} janvier 2023

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 25 bis est approuvée.

10 – Location de bureaux à l'hôtel consulaire de Rennes et à la délégation des Marches de Bretagne à Javené

SEBASTIEN VALLET

La hausse généralisée de l'ensemble des charges nous amène à appliquer une augmentation des tarifs proposés pour la location de bureaux entre 3.5 et 5%.
 La tarification proposée à partir du 1er janvier 2023 est la suivante :

Lieu	Tarif
Hôtel consulaire de Rennes	13 € HT / m ² / mois + 5 € HT / m ² / mois pour les charges
Délégation de Javené	10 € HT / m ² / mois + 5 € HT / m ² / mois pour les charges 115 € / mois pour une permanence annuelle (fréquence à définir)
Mise à disposition de mobilier : 1 meuble bureau + 1 chaise bureautique + 2 chaises invités	10 € HT / mois

Le tarif proposé inclut la mise à disposition des locaux et les taxes liées (taxe foncière notamment), l'accès aux sanitaires, les consommations d'eau et d'électricité, le chauffage, le nettoyage hebdomadaire, la mise à disposition du personnel d'accueil aux horaires d'ouverture de l'établissement et le traitement du courrier (hors affranchissement). La téléphonie et l'accès internet sont à la charge du locataire.

La durée minimum d'engagement est de 3 mois.

Pour les bureaux situés à Rennes, un accès à la salle de réunion Groix (Capacité 4 personnes) est incluse 2 fois par mois, sur réservation et selon disponibilité. La location de salles de réception ou de salles de réunion sises à la CCI35 est accessible avec une réduction de 50% sur les tarifs en vigueur.

Pour les bureaux situés à Javené, les salles de réunion Surienne, Coigny et Guémadeuc sont accessibles via l'outil de réservation en ligne moyennant un forfait mensuel de 100 € HT. Les salles de réception Mélusine et du 36, rue Nationale sont accessibles avec une réduction de 50 % sur les tarifs en vigueur.

Il est proposé de valider les tarifs de location des bureaux conformément aux propositions ci-dessus.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 26 est approuvée.

11 – Location de salles à l'hôtel consulaire de Rennes et à la délégation des Marches de Bretagne à Javené

SEBASTIEN VALLET

L'hôtel consulaire de Rennes et à la délégation des Marches de Bretagne à Javené disposent de salles disponibles à la location. Les tarifs 2022 correspondant à ces locations ont été validés par l'AG du 25/10/21. Il est proposé de louer ces espaces disponibles avec la tarification jointe.

Les tarifs proposés incluent la mise à disposition des locaux, l'accès aux sanitaires, les consommations d'eau et d'électricité, le chauffage, le mobilier, l'équipement audiovisuel, la mise à disposition d'un paper-board, la prestation de nettoyage, la connexion Wifi (sur demande) et, pour les espaces extérieurs, les branchements électriques.

La hausse généralisée de l'ensemble des charges nous amène à appliquer une augmentation de ces tarifs entre 3.5 et 5% à partir du 01/01/23.

Le tarif n'inclut pas de prestation de réception de type cocktail ou buffet, le mobilier de réception, l'évacuation des déchets suite à une réception et les prestations de sécurité en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

Les tarifs de mise à disposition des salles correspondent aux horaires suivants :

- Matin : de 8h30 à 12h30
- Après-midi : de 13h45 à 17h30 (16h30 le vendredi)

En dehors de ces horaires, la prestation de gardiennage est organisée par la CCI et refacturée au réel avec une marge de 15% par rapport au tarif du prestataire.

Il est proposé de valider les tarifs de location des salles conformément aux propositions ci-dessus

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 27 est approuvée.

12 – Augmentation des tarifs publics des produits nationaux Entreprendre

SEBASTIEN VALLET

Des tarifs nationaux ont été votés en Assemblée Générale de CCI France du 25 octobre pour certains produits nationaux Entreprendre :

- La formation « 5 jours pour Entreprendre » qui prépare à la certification « Création d'entreprise - Identifier les points clés pour un projet réussi »
- La préparation à la certification « Création d'entreprise - Bâtir un projet entrepreneurial durable » : il s'agit d'un parcours d'accompagnement qualifiant (7 heures de rendez-vous individuels)

Il est proposé une augmentation des tarifs grand public à partir du 1er janvier 2023 pour toutes les CCI qui proposent ces actions :

- La formation « 5 jours pour Entreprendre » passe de 525€ HT à 690€ HT
- Le produit « Bâtir un projet entrepreneurial durable » passe de 595€ HT à 850€ HT

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'adopter ces tarifs tels qu'ils ont été portés à votre connaissance.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

La délibération n° 28 est approuvée.

13 – Evolution des tarifs des prestations « Mobiliser les aides publiques »

SEBASTIEN VALLET

La CCI accompagne les entreprises pour solliciter des aides publiques, pour financer leurs projets de développement ou d'investissements. L'accompagnement de la CCI permet à l'entreprise de maximiser ses chances d'obtenir ses financements sans y passer trop de temps.

La CCI apporte un accompagnement sur mesure pour :

- **Rédiger** la lettre d'intention préalable à toute demande
- **Argumenter** la demande et renseigner le dossier d'aide publique
- **Co-construire** avec les entreprises le prévisionnel d'activité et le plan de financement du projet
- **Assurer** le suivi du dossier tout au long de l'instruction jusqu'au déblocage des fonds

Les accompagnements font l'objet de devis au temps passé sur la base d'un tarif jour de 750 € HT

Pour les subventions d'un montant inférieur ou égal à 100k€ et pour les dossiers en lien avec nos partenaires : exemple : région Bretagne (et collectivités)

⇒ **Sur devis base tarif jour à 775 €HT / pas de success fee**

- Précision : Pass Invest TPE (2 jours à 775 €HT). Plafonné à 10% du montant de la subvention obtenue.

Pour les autres dossiers (ex : AAP nationaux, ADEME...) :

⇒ **Sur devis base tarif jour 775 €HT + success fee** dégressif sur subvention obtenue :

- 2% de 100K€ à 500K€
- 1,5% de 500k€ à 1 000k€
- 1% > 1000k€

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter ces tarifs de prestations « Mobiliser les aides publiques » tels qu'ils ont été portés à votre connaissance.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 29 est approuvée.

14 – Mise à jour de la grille tarifaire de la formation continue

SEBASTIEN VALLET

Certains tarifs n'avaient pas évolué depuis plusieurs années et font donc l'objet d'un ajustement à hausse. Cette évolution est coordonnée au niveau régional et la nouvelle grille s'applique donc aux 4 CCIT bretonnes.

Concernant la CCI Ille-et-Vilaine, cette hausse tarifaire, d'environ 3% doit également contribuer à améliorer l'équilibre d'exploitation du pôle formation continue

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter ces tarifs de la formation continue avec une augmentation de 3 % en moyenne.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 30 est approuvée.

15 – Servitude de passage au profit de Lamotte – rue du Clos Courtel à Rennes

SEBASTIEN VALLET

La CCI Ille et Vilaine est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 11 rue du Clos Courtel à Rennes (section cadastrale KL74).

En 2014, lors de l'acquisition de ce fonds, une servitude a été constituée au profit de la parcelle cadastrée KL177. Il s'agit d'un droit de passage pour piétons, véhicules motorisés et réseaux constitué d'une bande de terrain située à l'ouest de la propriété KL74 (fonds servant) et desservant la parcelle KL177 (fonds dominant) depuis l'avenue des Buttes de Coesmes.

La parcelle KL177 est aujourd'hui propriété du groupe Lamotte. Elle nous semble pouvoir être aisément desservie depuis la rue du Clos Courtel.

C'est pourquoi, dans le cadre des réflexions engagées visant au transfert des locaux de l'Hôtel Consulaire de l'avenue de la Préfecture à Rennes vers la rue du Clos Courtel à Rennes, des contacts ont été pris avec le Groupe Lamotte afin que celui-ci renonce au bénéfice de cette servitude.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre toute décision et, plus généralement, à signer tout acte ou document visant à obtenir la renonciation du groupe Lamotte, bénéficiaire de cette servitude.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 31 est approuvée.

16 – Engagement des réflexions – transfert – rue du Clos Courtel à Rennes

SEBASTIEN VALLET

La CCI Ille et Vilaine et le Groupe Rennes School of Business ont engagé des réflexions visant à réorganiser la localisation de leurs activités respectives.

Dans ce schéma, Rennes School of Business se développe sur le site de l'avenue de la Préfecture, aujourd'hui occupé par la CCI Ille et Vilaine, cette dernière transférant son siège rue du Clos Courtel à Rennes.

Pour rappel, la CCI Ille-et-Vilaine est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 11 rue du Clos Courtel à Rennes (section cadastrale KL74).

Jusque fin 2021, la CCI Ille et Vilaine y logeait une pépinière d'entreprises. Ce bâtiment est aujourd'hui vacant.

Un protocole d'accord conclu entre Rennes School of Business et la CCI Ille et Vilaine est venu confirmer ces orientations.

Ce protocole prévoit le transfert du siège social de la CCI Ille et Vilaine rue du Clos Courtel au plus tard en 2027.

Dans cet objectif, la CCI Ille et Vilaine doit engager l'ensemble des études visant à la déconstruction du site du Courtel et sa reconstruction.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à engager les démarches et études visant au transfert du siège social de la CCI Ille et Vilaine actuellement situé avenue de la Préfecture à Rennes vers la rue du Clos Courtel à Rennes.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31

Exprimés : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 31

La délibération n° 32 est approuvée.

17 – Bail – SCIEC / CCI - Ecole Ferrandi

SEBASTIEN VALLET

La SCI des Ecoles Consulaires, filiale de la CCI Ille et Vilaine, est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue de Brest à Rennes. La SCIEC a réhabilité ce local afin que la CCI Ille et Vilaine puisse y accueillir une nouvelle formation, l'école culinaire Ferrandi.

Le bail relatif à la mise à disposition des locaux est proposé selon les caractéristiques suivantes :

- Bailleur : la SCI des Ecoles Consulaires
- Preneur : la CCI Ille et Vilaine
- Nature du bail : bail civil
- Surface louée : 1 941 m²
- Durée : 10 ans à compter du 16 aout 2022
- Loyer : 160 € HT / an / m², soit 310 k €

La SCI des Ecoles Consulaires a approuvé les termes du bail lors de son Assemblée Générale du 3 octobre 2022.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président ou son délégataire à signer avec la SCI des Ecoles Consulaires, le bail relatif à la mise à disposition des locaux de la rue de Brest à Rennes selon les dispositions portées ce jour à votre connaissance.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 33 est approuvée.

18 – Port de plaisance Vauban – AOT Enedis

SEBASTIEN VALLET

Afin de permettre la desserte et l'alimentation en électricité des locaux situés sur le port de plaisance Vauban quai du Bajoyer à Saint-Malo, Enedis a réalisé des travaux de raccordement ainsi que la pose et l'équipement d'un poste de transformation sur l'emprise du domaine public portuaire.

Il est proposé la régularisation d'une convention dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 40 ans
- Forme : AOT
- Redevance : 200 € HT / an revalorisable annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président ou son délégataire à signer avec Enedis, l'AOT relative à la desserte en électricité du port de plaisance Vauban selon les dispositions portées ce jour à votre connaissance

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 34 est approuvée.

19 – Augmentation de capital Brittany Ferries (BAI)

SEBASTIEN VALLET

Une note de JP Chapalain présentée au bureau CCIR du 30/06/2022 indique que la BAI a sollicité le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI), dont la mission est d'aider les entreprises en difficultés à élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Suite à cette intervention, une aide de 61 M€, dont 45 M€ de subventions, a été accordée par les pouvoirs publics pour permettre aux banques de continuer leurs engagements.

Le CIRI a cependant conditionné cette aide à une augmentation de capital de 10 M€ de la part des actionnaires historiques, dont les CCI Bretonnes font partie.

Une conciliation a permis de transformer ces apports en obligations remboursables en 2029 au taux de 3.56% /an.

Les CCI sont donc sollicitées à hauteur de leur part en capital et doivent se prononcer sans délai sur leur souhait de se porter acquéreur d'obligations. La CCIR ne peut cependant pas se porter acquéreur. Le bureau de la CCIR du 30/06/2022 a ainsi décidé que les CCIT reprendraient la part dédiée à la CCIR à hauteur de leur participation dans la BAI. Le bureau de chaque CCIT Le bureau de chaque CCIT doit se prononcer sur cette opportunité.

	Répartition initiale	part CCIT	répartition part CCIR	Répartition Finale
CCIMBO	655 000	59,65%	62 636,61	717 637
CCI35	338 000	30,78%	32 322,40	370 322
CCI56	70 000	6,38%	6 693,99	76 694
CCI22	35 000	3,19%	3 346,99	38 347
CCIR	105 000			
	1 203 000	1 098 000	105 000	1 203 000

Le bureau de la CCI Ile-et-Vilaine, réuni le 18 juillet 2022, a émis un avis favorable sous réserve d'une validation par la présente assemblée générale. Cet avis a été conditionné par :

1/ l'acquisition des obligations proposées pour 370.322 € en conditionnant l'engagement de la CCI Ile-et-Vilaine par :

- L'obtention des états financiers, budgets et tout élément permettant d'être en mesure de mener une réflexion éclairée sur la situation de la compagnie,
- Les informations nécessaires à une participation active aux CA, AG et toute assemblée réunissant les actionnaires
- Exiger qu'un représentant de la BAI présente a minima une fois par an un rapport d'activité de la compagnie devant le bureau régional

2/ la CCIMBO, pilote de ce dossier, nous a fait part d'un passage en CIRI

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser la CCI à se porter acquéreur des obligations proposées pour 370.322 €.

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022

Avez-vous des questions ?

PAUL-MARIE CLAUDON

Un tour de table des actionnaires prévoyait 10 millions ; avez-vous un retour à ce sujet ?

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Il me semble que l'ensemble des actionnaires a répondu présent ou si des actionnaires ont été défailants, ils ont été compensés par d'autres.

EMMANUEL THAUNIER

Avant l'arrivée probable dont se fait l'écho la presse d'un nouvel actionnaire, la CMA CGM, l'Etat a demandé de venir soutenir la BAI et notamment de lui réapprendre un métier qu'elle a oublié, c'est celui du frêt.

BENOIT CABANIS

On représente quel pourcentage ?

JEAN-PHILIPPE CROCQ

A peu près 12 % je crois.

LAURENT GIBOIRE

La CMA CGM est déjà rentrée dans la BAI avec un prêt remboursable, transformable.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

C'est un outil important, structurant et c'est un acte politique que nous faisons.

BRUNO DUGAS

Cela représente combien de bateaux et combien de marins ?

JEAN-PHILIPPE CROCQ

4 000 marins et 3 bateaux en Bretagne et en tout une dizaine.

LAURENT GIBOIRE

Prévisionnel BAI 2023 : amélioration du trafic très importante des passagers entre l'Irlande et l'Espagne.

Par contre, il y a aussi un nombre d'employés important en Bretagne.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 35 est approuvée.

20 – Chambersign

SEBASTIEN VALLET

CCI France, lors de son Assemblée Générale tenue par voie électronique du 29 septembre au 3 octobre 2022, a approuvé une délibération relative aux modalités de participation des CCI à l'actionariat de la future SAS ChamberSign France.

Cette participation sera organisée comme suit :

- **CCI France** détiendra **34%** de la future SAS ChamberSign France ;
- Les **10 CCI Fondatrices**, présentes dès le début de la création de ChamberSign France, détiendront chacune directement **4,6 %** du capital ;
- Les **CCI Non Fondatrices** membres de l'Association souhaitant participer au capital pourront le faire par l'intermédiaire d'une structure ad hoc, la Société Consulaire d'Investissement Numérique, dite « SOCODIN », qui détiendra **20 %** du capital de SAS ChamberSign France. **Le capital de la SOCODIN sera réparti également entre toutes les CCI Non Fondatrices souhaitant investir.**

La CCI Ille-et-Vilaine étant membre de l'Association ainsi qu'une CCI Non Fondatrice, elle doit, à ce double titre :

- Approuver la transformation de l'association ChamberSign France en société par actions simplifiée ;
- Décider de sa participation indirecte au capital, via une participation directe dans la Société Consulaire d'Investissement Numérique (soit un montant maximum de 9 000 €, montant final déterminé selon le nombre final de CCI participantes).

Vu les articles L.710-1 et R.712-7 du Code de Commerce ;

Vu l'article 45 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi Pacte ;

Connaissance prise de la note présentant l'intérêt de transformer l'association ChamberSign France en société par actions simplifiée aux termes d'une décision des membres de cette association qui seront réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'ici le 31 décembre 2022 ;

Considérant les motivations économiques et juridiques de la CCI Ille-et-Vilaine et des CCI membres de l'association pour la transformer en société par actions ;

Vu les décisions prises à l'occasion de l'Assemblée Générale de CCI France du 31 mai 2022 fixant notamment :

- Les lignes directrices de la participation de CCI France à la transformation de l'Association ChamberSign France, tant sur sa qualité d'actionnaire au sein de la nouvelle structure SAS, que sur sa contribution au capital de celle-ci ;
- La participation des 10 CCI Fondatrices qui détiendront chacune directement 4,6 % du capital ;
- La création d'une Société Consulaire d'Investissement Numérique, dites SOCODIN, sous forme de société par actions simplifiée, devant détenir directement 20% du capital de ChamberSign France SAS, le capital de la SOCODIN devant être réparti également entre toutes les CCI Non Fondatrice souhaitant investir dans ce projet ;

La CCI Ille-et-Vilaine décide :

- D'approuver la transformation de l'association ChamberSign France en société par actions simplifiée d'ici le 31 décembre 2022, tel que ce projet lui a été présenté, et s'engage à cet effet à voter favorablement à cette transformation lors de l'Assemblée Générale de l'association ChamberSign France ;
- De participer, en tant que membre de l'Association ChamberSign France et en tant que CCI Non Fondatrice, au capital de la société par actions simplifiée résultant de cette transformation d'ici le 31 décembre 2022 au plus tard ;
- De participer directement au capital de la Société Consulaire d'Investissement Numérique, dites SOCODIN, la SOCODIN devant détenir 20% du capital de la future société ChamberSign France,

et à cette fin, de souscrire au capital de la SOCODIN à hauteur de 9 000 euros au maximum (montant final déterminé selon le nombre final de CCI participantes).

- de donner tout pouvoir au Président de la CCI Ille-et-Vilaine ou à tout délégué qu'il désignera pour signer tout acte ou pièce
 - o pour demander, conformément aux dispositions de l'article R. 712-7-5° du Code de Commerce, à l'autorité de tutelle son approbation à l'exécution de la présente délibération,
 - o et procéder aux formalités nécessaires et à la réalisation de l'opération ci-dessus décrite et, plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception ni réserve.

Avis favorable du Bureau réuni le 18/07/2022.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 36 est approuvée.

21 – Subventions 2022

SEBASTIEN VALLET

Conformément au règlement intérieur de la CCI ; l'Assemblée Générale doit valider l'octroi des subventions sur l'exercice 2022. Un montant total de 319.345 € a été intégré au budget rectificatif 2022.

Il est proposé de répartir les subventions de la façon suivante :

	Subventions 2022 proposées (euros)
Entreprendre dans l'Ouest (ex-JRCE)	57 500
Initiative Pays de Saint Malo	31 438
ADERE (Asso réseau Plato)	28 000
Initiative Pays de Vilaine	25 231
Initiative Rennes	22 097
Initiative Portes de Bretagne	21 671
Initiative Pays de Fougères	20 908
Association Faculté des Métiers	29 000
Campus Marches de Bretagne	32 000
Club du Commerce Fougères	10 000
Fédération du Commerce et de l'Artisanat des Pays de Redon et Sud Vilaine	10 000
Fédération du Commerce Pays de Saint Malo	10 000
Association Vitré Atout	8 000
Association des Juges Rennes (Tribunal de commerce)	3 000
Association des Juges Saint Malo (Tribunal de commerce)	3 000
Association des Meilleurs Ouvriers de France (MOF)	500
ASPRESICA	3 000
Cercle des Jeunes Dirigeants (CJD)	1 500
Fédération du commerce de Saint-Malo	500
Club APPA Côte d'Emeraude	2 000
TOTAL SUBVENTIONS	319 345

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider, pour l'exercice 2022, les subventions dans la limite des montants proposés pour chacune, et pour un montant maximal de 319.345 €.

Avis favorable du Bureau réuni le 07/10/2022.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 31
 Exprimés : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 31

La délibération n° 37 est approuvée.

22 – Délégations de signatures

Compte tenu de certains changements d'organisation et de dénomination de postes, de nouvelles délégations d'engagement ont été attribuées à :

- Le **Directeur Général**, SEBASTIEN VALLET, pour engager toutes dépenses sur l'ensemble de la CCI Ille et Vilaine, en remplacement de THIERRY GIRARD.
- La **Directrice Marketing et Communication**, VALERIE LE BOUDEC, pour engager des dépenses à hauteur de 2 000 euros HT pour le compte de l'activité marketing et communication sur l'ensemble de la CCI Ille et Vilaine, en remplacement d'ANNE-CLAUDE MILLET.

Le tableau des délégations de signatures mis à jour sera annexé au règlement intérieur de la CCI Ille-et-Vilaine.

Commission des finances informée et réunie le 17 octobre 2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17 octobre 2022

23 – Plan de mandature

Diaporama projeté

Je vais passer la parole à MONSIEUR CLAUDON, secrétaire général de la préfecture.

PAUL-MARIE CLAUDON

Je vous remercie Président.

Je suis ravi d'être parmi vous pour cette première assemblée générale. J'ai rencontré le président et le directeur général il y a quelques semaines lors de ma prise de fonctions. Je note le dynamisme de vos travaux, les projets que vous avez en cours et votre capacité à surmonter les difficultés et cela participe aussi à la confiance du monde économique.

Je vais vous livrer quelques petits messages d'actualité :

France 2030 : dispositif porté par le secrétariat général pour l'investissement, dispositif ouvert depuis plus d'un an avec des appels à projets et des appels à manifestations qui se succèdent les uns aux autres. C'est assez foisonnant. C'est 54 milliards dont 24 milliards portés par le plan d'investissements. Je vous invite à aller régulièrement sur le site du gouvernement pour repérer les appels à projets portés par des opérateurs tels que l'ADEME, la Caisse des dépôts... Ce sont eux qui analysent les projets. Il y aura sans doute des évolutions dans le cadre de France 2030.

Energie. La loi de finances n'est pas encore adoptée ; il y a des amendements qui sont intégrés dans le projet de texte. Plutôt que de vous égrener l'ensemble des mesures, je vais voir pour avoir une petite liste de toutes les aides possibles. Nous vous les transmettrons par l'intermédiaire de la direction générale.

BTP. Pour soutenir l'activité du BTP, il y aura un volet important d'investissement des collectivités locales sur la rénovation énergétique avec le souhait du gouvernement que cela soit fait très vite. Il va y avoir un effet très important sur le BTP.

Mise en place du zéro artificialisation des sols, le foncier économique sur lequel les élus doivent travailler prochainement.

Voilà les quelques éléments dont je souhaitais vous parler.

BENOIT CABANIS

Je préside la commission industrie. La zéro artificialisation des sols c'est fondamental, mais où ? Avec les problèmes actuels d'énergie... Cela fait deux mois que rien ne bouge. J'ai des fournisseurs d'énergie qui refusent de faire des prix. Comment vais-je faire tourner mes usines au 1^{er} janvier ? On a une complexité qui s'amplifie, mais on ne sait toujours pas ce qui va se passer pour tordre le cou aux spéculateurs. Comment faire pour que tout le monde se rende compte que tout le travail qui a été fait depuis 3 ans dans nos entreprises est en train de tomber par terre. C'est une catastrophe.

PAUL-MARIE CLAUDON

Il y a actuellement des négociations au niveau européen. C'est un débat complexe. Concernant la contractualisation, une charte d'engagement des fournisseurs d'énergie a été signée.

BENOIT CABANIS

Je vous enverrai le mail d'EDF qui refuse...

PAUL-MARIE CLAUDON

Je veux bien et je ferai remonter l'information, afin qu'il y ait un contrôle de l'application de cette charte.

Je vous remercie.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Merci beaucoup. Cette assemblée générale est terminée. Je vous propose de nous retrouver autour du verre de l'amitié.

Assemblée générale CCI Ille et Vilaine

14 novembre 2022

Rapport de la Commission des finances du 17 octobre 2022

La commission s'est réunie le 17 octobre 2022 sous la Présidence de Monsieur Laurent GIBOIRE pour examiner, entre autres :

1. Le budget rectificatif 2022,
2. Le budget prévisionnel 2023

1/ Le budget rectificatif 2022

Le budget rectificatif de la CCI Ille et Vilaine a été présenté et commenté en séance.

Le résultat net prévisionnel 2022 de la CCI présente un déficit de 497.585 €, en baisse de 237 K€ par rapport au budget prévisionnel 2022 présenté l'année dernière à la même époque.

La rentrée 2022/23 a permis d'augmenter les effectifs apprenants et a ainsi conduit à dynamiser le chiffre d'affaires de l'activité Formation qui s'élèvera, selon nos prévisions, à 21.6 M€.

La gestion patrimoniale voit également augmenter son chiffre d'affaires. Les loyers perçus sont supérieurs aux prévisions initiales en raison de la progression de l'indice de révision des loyers. L'activité d'évènementiel sur le Quai St-Malo a également été plus importante que prévu.

Le CA de la CCI progresse ainsi de 509 K€ et s'élève à 32.3 M€.

Le budget rectificatif 2022 présente cependant un EBE de 547 K€, en diminution de 1,057 M€ par rapport au budget prévisionnel 2022. L'augmentation générale des salaires de 3.5% à partir de juillet, les recrutements liés à l'augmentation de l'activité et l'augmentation du coût de l'énergie sont les principales raisons qui expliquent cette dégradation.

La commission des finances prend acte de l'explosion des dépenses énergétiques et demande la mise en place rapide d'une commission sous la direction du Directeur Général de la CCI 35, commission qui sera chargée d'étudier rapidement l'évolution des coûts énergétiques de nos bâtiments.

La commission des finances demande, après étude du rapport de cette commission, que des décisions soient prises rapidement et ce dès 2023 pour des éventuelles programmations de travaux nécessaires à l'économie d'énergies, notamment dans le campus de Ker Lann.

Une provision de 614 K€ liée à un redressement URSSAF de la CCI Bretagne vient dégrader le résultat d'exploitation qui s'élève à -1.869 K€ au budget rectificatif, contre -356 K€ au budget prévisionnel 2022.

Le résultat financier est, quant à lui, dégradé de 767 K€ en raison de la dépréciation totale des titres détenus par la CCI chez Brittany Ferries. La santé financière de la compagnie nous amène en effet à être prudent sur la valorisation de ces titres.

Enfin, l'activité immobilière a été marquée par la cession de deux biens en 2022 :

- Le bâtiment situé à Saint-Jouan, dédié à la formation. Cette cession s'inscrit dans le projet de déménagement des apprenants sur le site de Marville à St-Malo, et qui sera construit pour la rentrée 2024. Dans l'attente de cette date, nous avons convenu avec l'acquéreur de continuer à exploiter les locaux de St-Jouan.
- L'ex hôtel consulaire de Fougères, qui n'était plus exploité depuis 2015.

Le fonds de roulement prévisionnel 2022 s'élève à 15.2 M€. Il intègre toujours la trésorerie de la concession des ports de commerce et de pêche de St-Malo dont le transfert est toujours en discussion avec le Conseil régional.

La commission des finances a émis un avis favorable au budget rectificatif affichant un résultat net déficitaire de 497.585 €.

2/ Le budget prévisionnel 2023

Plusieurs opportunités nous ont guidées pour la construction du budget prévisionnel 2023 :

- La taxe pour Frais de Chambre (TCCI) n'a pas été revue à la baisse, contrairement aux tendances des 13 dernières années. La CCI Ille et Vilaine peut ainsi compter sur un budget de TCCI de 5.5 M€ pour 2023 qui servira à financer les activités d'appui aux entreprises et aux territoires.
- Les campagnes France Relance et les multiples opportunités liées au dynamisme économique du territoire nous permettent de projeter une augmentation de 10% du chiffre d'affaires de l'activité de l'Appui aux Entreprises et aux territoires. Cette progression touchera essentiellement les thématiques du numérique, du développement durable et de l'accompagnement à la recherche d'aides publiques ou privées.
- L'appui de l'Etat au secteur de la formation initiale, et particulièrement sur l'apprentissage a contribué à augmenter les effectifs apprenants sur la rentrée 2022/2023. Nos campagnes de recrutement ainsi qu'une politique de communication ciblée permettront une nouvelle croissance des effectifs à la rentrée 2023/2024.

- 2023 marquera le début des investissements liés à la construction du futur hôtel consulaire, sur l'est de Rennes, près du métro Via Silva, en lieu et place de l'actuel qui sera cédé à RSB dans le cadre de son projet d'agrandissement.

Certaines contraintes ont également été prises en compte dans cette construction budgétaire :

- Le niveau de chiffre d'affaires généré par chaque apprenant est fixé par France compétences, en fonction des remontées émises par les branches professionnelles dans un but d'assurer une égalité de traitement entre toutes les branches. Ce niveau de prise en charge a été élevé à la rentrée 21/22 et a conduit France Compétence à une situation financière dégradée. A la rentrée 22/23, certains niveaux de prise en charge ont été revus à la baisse. Cela n'a pas impacté la CCI Ille et Vilaine. En revanche, il est possible que ces niveaux soient revus à la baisse à la prochaine rentrée. Nous avons ainsi intégré une hypothèse de baisse de 5% du CA sur chaque formation à partir de la rentrée 2023
- La revalorisation des salaires de 3.5% en 2022 ainsi que le recrutement de personnel supplémentaire pour accompagner la croissance des activités, qu'elles soient des activités de formation, d'appui aux entreprises ou de projets de développement immobilier.
- L'augmentation du coût de l'énergie, notamment de l'électricité, impacte essentiellement nos organismes de formation en hôtellerie restauration, consommateurs d'énergie électriques, ainsi que l'ensemble de nos bâtiments qui sont énergivores.
- La fin des baux avec Rennes School of Business prévue en 2023 nous conduit à revoir les modalités de location de ces bâtiments et à transformer les baux en Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de droit réel qui transfèrent les investissements de grosses réparations au preneur, contre une redevance d'occupation moins élevée que dans un bail. Ce choix a pour contrainte de réduire les loyers perçus, mais pour opportunité de sécuriser l'occupation aussi bien pour la CCI que pour RSB pour les 30 prochaines années.

Ces contraintes et opportunités ont permis de construire un budget prévisionnel 2023 dont le résultat net est déficitaire de 265.177 €, en amélioration de 232 K€ par rapport au budget rectificatif 2022. Des pistes d'amélioration portant notamment sur des mutualisations de personnel, une amélioration des marges de formation et une recherche d'économies d'énergie sont déjà à l'étude dans un objectif de retour à un résultat net bénéficiaire en 2024.

Le fonds de roulement prévisionnel 2023 s'élève à 12.5 M€, en dégradation de 2.7 M€ par rapport à 2022. Comme pour 2022, le niveau d'investissements est élevé (près de 3 M€) et auto financé, ce qui explique la dégradation du fonds de roulement. Le souhait de sécuriser le foncier autour des sites de Ker Lann et de Javené, ainsi que le début des investissements pour la construction du bâtiment du futur hôtel consulaire et dans les équipements destinés au site de Saint-Malo ont orienté les choix d'investissements 2023. Le fonds de roulement représentait 98 jours de charges en 2022. En 2023, il représente 70 jours de charges.

La commission des finances a émis un avis favorable au budget prévisionnel 2023 affichant un résultat net déficitaire de 265.177 €.

Laurent GIBOIRE
Président de la Commission des Finances

Prestations payantes Tarifs (TTC) – Année 2023

Fichier – format Excel

CCI Ille-et-Vilaine

Ets de 10 salariés et plus	570 €
Ets de 20 salariés et plus	363 €
Ets de 50 salariés et plus	197 €
Ets de 100 salariés et plus	104 €
Ets de 200 salariés et plus	42 €
Créations, reprises et transferts d'Ets (abt annuel)	663 €
Statistiques (2 critères)	30 €
Statistiques (3 critères)	60 €
Fichier sur mesure	nous contacter

Arrondissement de Rennes (109 communes)

Ets de 10 salariés et plus	383 €
Ets de 20 salariés et plus	260 €
Ets de 50 salariés et plus	135 €
Ets de 100 salariés et plus	63 €
Ets de 200 salariés et plus	31 €
Créations, reprises et transferts d'Ets (abt annuel)	435 €

Arrondissement de Fougères-Vitré (114 communes)

Ets de 10 salariés et plus	125 €
Ets de 20 salariés et plus	63 €
Ets de 50 salariés et plus	32 €
Créations, reprises et transferts d'Ets (abt annuel)	78 €

Arrondissement de St Malo (68 communes)

Ets de 10 salariés et plus	100 €
Ets de 20 salariés et plus	52 €
Ets de 50 salariés et plus	21 €
Créations, reprises et transferts d'Ets (abt annuel)	114 €

Arrondissement de Redon (50 communes)

Ets de 10 salariés et plus	47 €
Ets de 20 salariés et plus	26 €
Créations, reprises et transferts d'Ets (abt annuel)	47 €

VOTRE CONTACT

Marylène MENARD

Tél. 02 99 94 75 75

✉ mmenard@ille-et-vilaine.cci.fr

BAREME DES TARIFS REGIONAUX CCI DE BRETAGNE FORMATIONS INTER ENTREPRISES 2023

PRIX/JOUR NETS DE TAXES 2023

	1 à 2 jours	3 à 4 jours	5 jours et +
Assistanat Comptabilité Gestion			
Assistanat - accueil	310,00 €	310,00 €	265,00 €
Comptabilité - Gestion	365,00 €	345,00 €	315,00 €
Analyse - contrôle - fiscalité	400,00 €	335,00 €	305,00 €
Commerce Vente International Relation client			
Spécial commerçants relation clients vente achats marchés publics	410,00 €	345,00 €	305,00 €
International	400,00 €	335,00 €	305,00 €
Communication efficacité professionnelle			
Communication efficacité professionnelle	375,00 €	345,00 €	315,00 €
Communication digitale Web marketing			
Web marketing	370,00 €	335,00 €	305,00 €
Réseaux sociaux	370,00 €	335,00 €	305,00 €
Community management	370,00 €	335,00 €	305,00 €
Référencement	370,00 €	335,00 €	305,00 €
Hôtellerie Restauration Tourisme			
Techniques métiers HR	360,00 €		
Hygiène et sécurité alimentaire	255,00 €		
Permis de former	280,00 €		
Hôtellerie	290,00 €		
InformatiqueBureautique PAO CAO			
Bureautique	245,00 €	245,00 €	
PAO	350,00 €	320,00 €	
Outils collaboratifs	260,00 €		
CAO / DAO	425,00 €	400,00 €	360,00 €
DATA (rgpd, dpo)	410,00 €	410,00 €	410,00 €
Excel Expert et VBA	260,00 €	260,00 €	
Excel powertools et BI	350,00 €	350,00 €	
Cybersécurité	410,00 €	410,00 €	410,00 €
Management RH développement personnel			
Management du dirigeant et cadre	410,00 €	360,00 €	360,00 €
Management de proximité	410,00 €	360,00 €	360,00 €
Ressources humaines dont CSE hors SSCT	410,00 €	340,00 €	
Conduite Manutention Levage- Habilitations Electriques- Sécurité		Tarifs CCIMBO	
Secourisme Hygiène Environnement-Qualité			
Bien Etre			
	1 à 2 jours	3 à 4 jours	5 jours et +
Esthétique	285,00 €		
Spa Bien-être	285,00 €		
Immobilier			
	1 à 2 jours	3 à 4 jours	5 jours et +
Fiscalité	370,00 €		
Gestion locative	370,00 €		
Transaction	370,00 €		
Transport logistique			
	1 à 2 jours	3 à 4 jours	5 jours et +
Gestion des stocks	Nous consulter		
Supply chain	Nous consulter		
Transport	255,00 €		
Logistique	265,00 €		
Innovation	1 200,00 €		

PRIX / HEURE NETS DE TAXES 2023

GTR Juin -proposition 2023

Langues étrangères	
Cours particuliers	78,00 €
Formations Blended	Nous consulter
Cours collectifs inter intensif	
Cours collectifs intra	95,00 €
Perfectionnements métiers	
Immersion	Nous consulter
Immersion anglais pro	Nous consulter
Préparation TOEIC	

CERTIFICATIONS PRIX FORFAITAIRE NETS DE TAXES 2023

Pas d'évolution

TOEIC	150,00 €
TOEIC Bridge	
CLOE CCI France	150,00 €
BRIGHT	150,00 €
Linguaskil	150,00 €

CCE CCI France	500
ICDL	120
TOSA	87,00

certification cybersécurité CCI France

Hors réseau : 500 euros

CCIT : 150 euros

Service Budgétaire	Activité	Section	Libellé section	Délégation signature < 500 euros TTC	Délégation signature < 2000 euros TTC	Délégation signature < 10000 euros TTC	Délégation signature >= dernier pallier
Service Général		001	Direction Générale	Sébastien VALLET	Sébastien VALLET		Sébastien VALLET
		002	Vie institutionnelle	Valérie LE BOUDEC	Valérie LE BOUDEC		Sébastien VALLET
		003	Divers fiscalisé	Sébastien VALLET	Sébastien VALLET		Sébastien VALLET
		005	Informatique	Sébastien VALLET	Sébastien VALLET		Sébastien VALLET
	S	006	Ressources Humaines	Stéphanie LE GUILLY	Stéphanie LE GUILLY		Sébastien VALLET
	U	008	Communication	Valérie LE BOUDEC	Valérie LE BOUDEC		Sébastien VALLET
	P	011	Gestion Juridique	Sébastien VALLET	Sébastien VALLET		Sébastien VALLET
	O	012	Comptabilité Finances Gestion	Sébastien VALLET	Sébastien VALLET		Sébastien VALLET
	R	009	Moyens Généraux	Arnaud JEZOUIN	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
	T	014	Hôtel Consulaire Rennes	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
	S	015	Ex-Hôtel Consulaire Fougères	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		017	Refacturation Filiales	Sébastien VALLET	Sébastien VALLET		Sébastien VALLET
		290	Qualité Sécurité Environnement	Sébastien VALLET	Sébastien VALLET		Sébastien VALLET
		514	Bâtiment Antenne de Montfort	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		524	Bâtiment Délégation de Javené	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		525	Bâtiment Antenne de Vitré	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		534	Bâtiment Délégation de Saint Malo	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		544	Bâtiment Délégation de Redon	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		800	Direction commerciale Appui	Marie CONNEHAYE	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
		801	Marketing commercial Appui	Valérie LE BOUDEC	Valérie LE BOUDEC		Sébastien VALLET
		802	Gestion Relations Clients	Marie CONNEHAYE	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
		803	Gestion Tableau de bord Appui	Marie CONNEHAYE	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
		810	Rennes - Direction et supports	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
		811	Rennes - Offre Entreprise	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
		812	Rennes - Offre Territoire	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
	813	Rennes - Représentation des Entreprises	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
	814	Rennes - Antenne de Montfort (fonctionnement)	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
	820	Marches de Bretagne - Direction et supports	Jean-Louis TURMEL	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
	821	Marches de Bretagne - Offre Entreprise	Jean-Louis TURMEL	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
	822	Marches de Bretagne - Offre Territoire	Jean-Louis TURMEL	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
	823	Marches de Bretagne - Représentation des Entreprises	Jean-Louis TURMEL	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
	824	Marches de Bretagne - Délégation de Javené (fonctionnement)	Jean-Louis TURMEL	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
A	825	Marches de Bretagne - Antenne de Vitré (fonctionnement)	Jean-Louis TURMEL	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
P							

Service Budgétaire	Activité	Section	Libellé section	Délégation signature < 500 euros TTC	Délégation signature < 2000 euros TTC	Délégation signature < 10000 euros TTC	Délégation signature >= dernier pallier	
	P U I	830	St Malo - Direction et supports	Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		831	St Malo - Offre Entreprise	Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		832	St Malo - Offre Territoire	Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		833	St Malo - Représentation des Entreprises	Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		834	St Malo - Délégation de St Malo (fonctionnement)	Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		840	Redon - Direction et supports	Anne Yvonne MATHIEU	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		841	Redon - Offre Entreprise	Anne Yvonne MATHIEU	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		842	Redon - Offre Territoire	Anne Yvonne MATHIEU	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		843	Redon - Représentation des Entreprises	Anne Yvonne MATHIEU	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		844	Redon - Délégation de Redon (fonctionnement)	Anne Yvonne MATHIEU	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		845	Redon - Pépinière de Redon (fonctionnement)	Anne Yvonne MATHIEU	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		850	Expertises et Transitions - Direction et supports	Carole LOSSOUARN	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		851	Expertises et Transitions - Offre Entreprise	Carole LOSSOUARN	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		852	Expertises et Transitions - Offre Territoire	Carole LOSSOUARN	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		853	Expertises et Transitions - Représentation des Entreprises	Carole LOSSOUARN	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		860	Relations Clients Formalités Information Economique - Direction et supports	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		861	Info+ - Accueil	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
		862	Observatoire Economie 35	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET	
863	Formalités Internationales	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET			
864	CFE	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET			
865	Information économique	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET			
Service Divers		402	Bâtiment industriel Fougères	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET	
		S	404	Salle de conférences Fougères	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		T	443	Bâtiment Clos Courtel Cesson (pépinière+meito)	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		I R	445	Bâtiment ESC Campus 2 (4 rue Arbrisse)	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		N U	447	Bâtiment Redon	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		F C	449	Bâtiment ESC Campus 1 (2 rue Arbrisse)	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		R T	480	Bâtiment Quai St Malo	Guillaume GOUGEON Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
		A U	490	Activité Quai St Malo	Guillaume GOUGEON Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET
		- R	460	Bâtiment Pépinière de Rennes	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
		E	461	Bâtiment Pépinière de Saint Grégoire	Patricia GIFFARD	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET
S	815	Rennes - Pépinière de Rennes (fonctionnement)	Corinne SAURA	Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET		

Service Budgétaire	Activité	Section	Libellé section	Délégation signature < 500 euros TTC	Délégation signature < 2000 euros TTC	Délégation signature < 10000 euros TTC	Délégation signature >= dernier pallier
	U I	816 829 839	Rennes - Pépinière de Saint Grégoire(fonctionnement) Marches de Bretagne - Animations diverses St Malo - Animations diverses	Corinne SAURA Jean-Louis TURMEL Christophe SEBY	Marie CONNEHAYE Marie CONNEHAYE Marie CONNEHAYE		Sébastien VALLET Sébastien VALLET Sébastien VALLET
Service Ports	P O R T S	073	Port de Plaisance	Erwann LE CALVEZ	Arnaud JEZOUIN		Sébastien VALLET

Service Budgétaire	Activité	Section	Libellé section	Délégation signature < 500 euros TTC	Délégation signature < 2000 euros TTC	Délégation signature < 10000 euros TTC	Délégation signature >= dernier pallier
Service Formation	F	750	Bâtiments Formation		Vincent BOBOT Armelle STEIB Anne DUVEY Laurence PIQUEREL Estelle FEQUET	Vincent BOBOT	Sébastien VALLET
	M	770	CFA		Colette BABOU Marie-Noëlle MAINGUENE Laurence SOURISSEAU Annie SOLLIER		
	A T I O N	780	FPC		Christophe CHEVALIER (1990€) Cédric GARROS (1990€)		